

## Le nouveau quartier de Brestivan en chiffres

**40 hectares** situés au sud-ouest de l'agglomération de Theix,  
dont 36 hectares hors zones humides

**3 hectares** réservés à un îlot dédié à l'habitat « innovant », un « alter-quartier »  
dont **3 000 m<sup>2</sup>** pour l'habitat léger, mobile ou éphémère

**1 042 logements** diversifiés :

- 314 logements locatifs sociaux (dont 272 en collectif ou semi-collectif, et 42 en maisons individuelles groupées),
- 56 logements sociaux en accession aidée (en collectif ou semi-collectif),
- 105 logements collectifs ou semi collectifs en accession libre,
- 317 lots pour des maisons individuelles en accession libre (surface moyenne de 400 m<sup>2</sup>),
- 250 lots pour des maisons individuelles groupées en accession libre « régulée » (surface moyenne de 270 m<sup>2</sup>),

**5,8 millions d'euros** de participation financière de l'aménageur aux équipements publics  
dont 2,6 M€ pour le renforcement des réseaux d'assainissement des eaux usées  
et 3,2 M€ pour les autres équipements, internes à la ZAC (voirie, réseaux, équipement de quartier, ...) mais aussi extérieurs à ce périmètre mais impactés par ce développement de l'urbanisation (voiries d'accès, futur équipement culturel communal).

**13,9 millions d'euros** de montant total estimé des travaux à réaliser par l'aménageur

**20 %** = part maximale des surfaces cessibles que l'aménageur pourra conserver pour construction par sa propre structure de promotion-construction, sous réserve d'affichage comme recettes au profit de l'aménageur au bilan financier de l'opération

**17 ans** = la durée du contrat de concession, délai sous lequel se dérouleront les opérations de constructions et d'aménagement (le traité de concession prévoit déjà la possibilité de ramener cette durée à 10 ans par avenant, en fonction de l'avancement des tranches de l'opération).